



Agent ayant subi une agression

Se soigne ou se fait soigner (SST; médecin...)

S'il y en a un, transmettre l'arrêt de travail

Informe ou fait informer

Service Prévention Sécurité

Service RH

Transmet déclaration/avis médical à l'assureur statutaire

Prise en charge d'un accident de travail

Prévient immédiatement le Service Prévention par téléphone

Chef de Service

Transmet la déclaration

Par mail sous **48h** au « groupe AT » en se faisant, si besoin, aider par le Service Prévention (pour la partie Informations Complémentaires)

Défini des actions de prévention et de formation

Soutien moral

Soutien juridique et social

Soutien médical

Suivi des actions

Actions suite à un accident de travail